

vous recevoir et empêcher, si nous pouvons, les prétentions que vous avez eues sur ces lieux." Le refus ferme de Champlain engagea les ennemis à renoncer au dessein de déloger les Français. Toutefois, s'ils eussent attaqué Québec, ils l'auraient pris assez facilement, car il ne s'y trouvait plus que cinquante livres de poudre à canon, et les provisions de toute espèce manquaient.

19. Sur le refus de Champlain, Kertk prit le parti de surprendre la flottille chargée de vivres, que la nouvelle compagnie envoyait au secours de Québec. Cette flottille, commandée par de Roquemont, dut, après six heures de combat, se rendre à l'amiral Kertk. Sa destruction entraînait nécessairement les suites les plus fâcheuses pour la colonie.

20. En 1629, une escadre anglaise, commandée par les frères Kertk, se présenta devant Québec, et M. de Champlain, n'ayant encore reçu aucun secours de France, fut obligé de se rendre. En apprenant l'arrivée de cette escadre, Champlain avait convoqué une assemblée des principaux de la colonie pour délibérer de concert sur le parti à prendre ; il y fut arrêté que, dans l'impuissance où l'on était de se défendre, on chercherait à obtenir la meilleure composition que l'on pourrait. Champlain obtint, en effet, une composition honnête et raisonnable. Il fut permis aux Français de sortir avec leurs armes, leurs habits et les pelletteries qui leur appartenaient en propre ; aux soldats, d'emporter chacun leurs habits et une robe de castor, et aux religieux, leurs robes et leurs livres, en leur promettant à tous de les conduire en Angleterre, et de là en France.

21. Le lendemain de la capitulation, 20 juillet, le capitaine Louis Kertk prit possession de la place et traita Champlain avec beaucoup d'égards. Il offrit sa protection et pleine liberté à deux ou trois familles françaises établies à Québec, si elles voulaient rester dans le pays. C'est que Louis Kertk était français de naissance, homme affable et très-poli. Champlain et les Jésuites partirent avec Thomas Kertk pour Tadoussac, où ils préféraient attendre le départ de la flotte pour l'Europe. David Kertk reçut Champlain avec politesse.

22. A son arrivée en Angleterre, le 20 octobre 1629, Champlain apprit que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre, deux mois avant la prise de Québec. Il se rendit chez l'ambassadeur français, auquel il présenta un mémoire de ce qui s'était passé, et l'original de la capitulation de Québec. Mais il s'écoula plus de deux ans avant que la difficulté fût réglée.

ensuite ?—19. Sur le refus de Champlain, quel parti prit alors Kertk ?—20. Qu'arriva-t-il en l'année 1629 ?—21. Qu'est-ce qui eut lieu le lendemain de la capitulation ?—22. Qu'apprit Champlain à son arrivée en Angleterre ? Où se rendit-il ?

(A continuer.)

Causeries économiques.

PAPIER-MONNAIE.

Un soir, l'instituteur entre chez le père Dupont au moment où celui-ci montrait à ses enfants et à quelques amis un billet de banque de 50 fr. qu'il venait de recevoir. C'était le premier qu'on eût vu au village.

L'un des assistants dit qu'un billet de banque était comme du papier-monnaie.

"Il y a donc aussi de la monnaie en papier ?" demanda Philippe.

—On en voit dans plusieurs pays, répondit l'instituteur.

—Est-ce que tout le monde peut en faire ? demanda Jean.

—Il ne suffit pas, fut la réponse du père Dupont, d'imprimer sur un carré de papier le mot *monnaie* et d'ajouter un chiffre, pour que ce soit de la monnaie ou du papier-monnaie ; il faut encore que chacun l'accepte en paiement d'une dette ou d'une marchandise.

—Le gouvernement, ajouta l'instituteur, est le seul qui puisse battre monnaie. Quand il ne peut pas frapper des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, il fait, dans certains pays, du papier-monnaie ; mais c'est là une dette qu'il contracte envers le public. C'est comme s'il disait : Prenez en attendant le papier, je vous le rembourserai en bonne monnaie, c'est-à-dire en espèces sonnantes, dès que je le pourrai.

PHILIPPE.—A qui le gouvernement dit-il de prendre le papier-monnaie ?

L'INSTITUTEUR.—A ses créanciers. Lorsque le gouvernement a des dépenses à faire, et qu'il n'a pas d'argent il paye en papier, en *bons*, en *billets*, ou comme on voudra l'appeler. On dit aussi : le gouvernement *émet* du papier-monnaie.

LOUIS.—Et comment rembourset-il le papier qu'il a émis ?

L'INSTITUTEUR.—De différentes manières. Par exemple, il accepte lui-même le papier qu'il a émis ; c'est-à-dire qu'on est admis à payer ses impôts en billets. Si le gouvernement détruit (brûle) une partie du papier versé dans la caisse de l'Etat, c'est comme s'il l'avait remboursé. Il n'est plus entre les mains du public. (Il n'est plus en circulation.)

Le gouvernement peut aussi inviter le public à lui rapporter le papier, avec promesse de le rembourser en espèces. Il y a encore d'autres façons de retirer le papier de la circulation.

LE PÈRE DUPONT.—Je n'aime pas le papier-monnaie, je crains toujours d'en voir baisser la valeur.

L'INSTITUTEUR.—La valeur du papier baisse quand il y en a trop. Plus il émet de papier, plus le gouvernement s'endette ; bientôt le public perd confiance, il préfère l'argent métallique, il refuserait le papier si la loi le permettait, c'est que le papier-monnaie émis par l'Etat a toujours *cours forcé*, ce qui veut dire que tout le monde est obligé de l'accepter ; seulement on ne le prend alors qu'à un prix inférieur. Dans ce cas on dit que le papier est en baisse ou qu'il est déprécié. Un billet de 10 fr. se donne alors pour 9 fr. 50, pour 9 fr. ou même moins, en espèces.

UN VOISIN.—Puis les pays étrangers prennent volontiers l'or en paiement, mais ils n'acceptent que difficilement le papier, ce qui est très-génant pour le commerce.

L'INSTITUTEUR.—Le plus grand inconvénient du papier-monnaie, c'est qu'il fait monter les prix.

PAUL.—Et comment cela ?

L'INSTITUTEUR.—Quand un billet marqué de 20 fr., baisse de 5 fr., alors on demande 25 fr. en papier pour donner 20 fr. en or. De même le marchand demandera 25 fr. au lieu de 20 fr. pour une lampe, par exemple, qu'il aurait vendu 20 fr. en d'autre temps.

LE VOISIN.—Il y sera bien forcé s'il a fait venir cette lampe de l'étranger, car il aura été obligé pour la payer, d'acheter l'or à 25 fr. les 20 fr.

LE BILLET DE BANQUE.—LA BANQUE.

—C'est donc le gouvernement qui fait le billet de banque, demanda Jean.

—Aucunement, répondit le père Dupont, c'est la Banque de France.

—Mais qu'est-ce que la Banque de France, demandèrent les enfants.

—Je vais tâcher de vous le faire comprendre dit l'instituteur.

Prenez pour exemple le boulanger. Avec quoi fait-il du pain ?

LES ENFANTS, à la fois.—Avec de la farine.

L'INSTITUTEUR.—Bien. Mais où prend il la farine ?

LES ENFANTS.—Il l'achète du meunier.

L'INSTITUTEUR.—Soit, mais ne répondez pas tous à la fois. Et où le meunier prend il la farine, Philippe ?

PHILIPPE.—Il moud du grain qu'il a acheté chez le cultivateur.

L'INSTITUTEUR.—Est-ce que le boulanger reçoit pour rien la farine ?

JEAN.—Il l'achète.

L'INSTITUTEUR.—Mais s'il n'a pas d'argent dans sa caisse, comment la payer.

PIERRE.—Il donne un billet.

L'INSTITUTEUR.—Pas toujours. Quelquefois il se con-